



## Droits d'auteur cédés à titre gratuit

-----  
Par assomarseille2020

Bonjour à tous,

Si un auteur de pièce de théâtre cède à titre gracieux ses droits d'auteur à une compagnie de théâtre sous forme associative, cette même compagnie de théâtre peut-elle elle-même percevoir des droits d'auteur sur cette oeuvre si elle signe un contrat avec par exemple un théâtre de ville ?

Merci d'avance pour votre aide.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Rien n'interdit de revendre ce qu'on vous a donné. Alors pourquoi ce serait différent pour des droits d'auteurs ?  
Sauf si les termes de la donation l'imposent.